



**Supplément n°1**  
au bulletin académique  
N°195 – Septembre 2013



Dispensé de timbrage Lyon 68 CC



**PRESSE**

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

## Spécial entrée dans le métier

### Sommaire

- P.1 **Edito**
- P.2 **Contractuels admissibles**
- P.3 **EAP - ESPE Lyon - Enquête EDM**
- P.4 **Adhérer au SNES**



**Le site national**  
[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

**Retrouvez le  
SNES  
sur le web**



**Le site académique**  
[www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)

## Recherche formation désespérément...

La rentrée « exceptionnelle » tant attendue par le corps enseignant comme par les étudiants se destinant aux concours de l'Education Nationale se fait encore attendre.

C'est dans la consternation générale que les stagiaires fonctionnaires se sont retrouvés de nouveau à 15h devant les élèves toujours avec une formation embryonnaire dans des ESPE balbutiants. Certes, le pire de la suppression totale de la formation des enseignants s'éloigne mais les entrants dans le métier demeurent toujours et encore la variable d'ajustement d'un budget sous le signe de l'austérité. Trop d'incertitudes demeurent et le ministère doit rapidement lever le voile sur les conditions d'affectation des entrants dans le métier pour la rentrée 2014, sur les modalités des oraux de la session 2014 anticipée mais aussi sur la formation qui doit être proposée dans les ESPE pour tous les enseignants.

Face à des conditions inacceptables favorisant stress et inquiétudes, nous refusons l'application d'une logique purement budgétaire et continuons à nous battre pour une formation ambitieuse respectant le principe d'une alternance équilibrée avec un tiers de temps de service devant les élèves et deux tiers de temps pour une formation de qualité adaptée aux besoins d'un enseignant qui apprend son métier.

A chaque étape de cette année que vous soyez fonctionnaires stagiaires, contractuels admissibles ou emploi avenir professeur, nous serons présents pour vous accueillir, vous informer et vous défendre. C'est dans cet esprit que nous vous rencontrons régulièrement sur les sites de l'ESPE et que plusieurs rendez-vous vous sont proposés : après la réunion de rentrée du 9 octobre, un stage syndical est organisé le jeudi 21 novembre toute la journée à la Bourse du travail de Lyon.

Enfin c'est dans le collectif que les plus grandes victoires se remportent : syndiquez-vous !

Auréliе GUERIDO  
Secteur EDM

Syndicat National des Enseignements de Second degré  
16, rue d'Aguesseau - 69007 LYON  
Tél : 0 4 78 58 03 33 - Fax : 04 78 72 19 97  
e-mail : [s3lyo@snes.edu](mailto:s3lyo@snes.edu) - Site Internet : [www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu)

## Contractuels admissibles :

### une entrée dans le métier sur les chapeaux de roue

Une « course effrénée » constitue cette année le challenge des contractuels admissibles. Il s'agit de concilier l'élaboration de cours, les rendez-vous avec le tuteur, une formation lacunaire et sporadique en ESPE, la préparation d'oraux aux modalités trop incertaines, le suivi d'un master II et la préparation des concours 2014 auxquels nombre de contractuels admissibles sont aussi inscrits...

Face aux multiples pressions, le SNES Lyon est vigilant et intervient régulièrement pour que vos droits soient respectés : un service compatible avec les formations suivies en Université ou en ESPE, le déclenchement d'un salaire qui tarde à arriver mais aussi davantage de communication sur les formations proposées notamment

pour les oraux de la session du CAPES 2014 anticipé.

Autant de droits et d'informations trop souvent bafoués en toute impunité ! Nous ne laisserons pas les chefs d'établissement imposer le rattrapage des heures lors des convocations aux examens comme par exemple les oraux du CAPES 2014 anticipé.

N'hésitez pas à nous contacter si vous relevez des incohérences ou des irrégularités ! Nous pourrions agir pour vous aider. Une liste de diffusion réservée aux Contractuels admissibles vous est proposée en ligne sur le site du SNES Lyon : inscrivez-vous ainsi que tous ceux et celles qui sont motivé(e)s pour défendre une entrée dans le métier plus respectueuse des nouveaux enseignants !

## Stagiaires fonctionnaires :

### sous pression...encore rien de nouveau cette année !

#### Evaluation

Malgré nos demandes répétées pour que les modalités d'évaluation soient plus transparentes, formatives et homogènes, **le chef d'établissement et l'IPR** sont officiellement les deux seuls évaluateurs de votre année.

Ils peuvent s'appuyer sur l'avis de votre **tuteur**

Tuteurs et chefs d'établissement doivent faire des rapports en décembre, en mars et en juin.

Pour les certifiés, un jury va émettre un avis en fin d'année en se basant sur:

- l'avis du chef d'établissement
- l'avis de l'inspecteur : celui-ci se base soit sur le seul rapport du tuteur, soit aussi sur son propre rapport. En effet, au cours de l'année, l'inspecteur *peut* rendre visite au stagiaire, notamment à la demande du tuteur.

Tout stagiaire agrégé et/ou en renouvellement sera obligatoirement inspecté.

Nous constatons ici la lourde responsabilité portée par votre tuteur dans votre titularisation. Cette relation trop asymétrique risque de contrarier le rapport de confiance qui doit pourtant devoir s'établir afin que l'année de stage se déroule en toute transparence. Vous devez pouvoir confier vos doutes et difficultés sans craindre que cela soit utilisé contre vous.

Si vous ne parvenez pas à accéder aux différents rapports vous concernant ou contestez les éléments qu'ils contiennent, il faut rapidement nous contacter pour que nous puissions intervenir rapidement. De même si vous êtes concernés par une procédure d'alerte, prenez les devants et contactez-nous immédiatement.

#### Titularisation

Pour les certifiés, un jury académique par corps (certifié, CPE, PLP), composé de 3 à 6 membres nommés par le recteur parmi les membres du corps d'inspection et des chefs d'établissement, se réunit début juillet pour décider de la titularisation de l'ensemble des stagiaires.

Ce jury se base sur les deux avis précités (chef d'établissement et IPR) afin d'évaluer la maîtrise par le stagiaire des dix compétences au référentiel. Il établit alors la liste des stagiaires « tangents » pour la titularisation. Ces stagiaires (7% en moyenne au niveau national et 10% pour l'académie de Lyon, en 2011) sont alors convoqués pour un entretien oral avec ce jury. Afin de préparer correctement cet entretien, pensez à bien demander l'accès à vos rapports (de droit) et contactez nous, nous saurons vous soutenir lors de cette étape délicate. L'intervention du SNES peut permettre de faire revenir l'administration sur sa décision, y compris quand une décision de licenciement a été prononcée par le jury.

A l'issue, le recteur prononce la titularisation (94% des stagiaires en 2012), le renouvellement (1%) ou le licenciement (3% à l'issue de la première année et 2% à l'issue de la deuxième). Votre titularisation sera effective au 01/09/2014.

En ce qui concerne les agrégés, c'est une commission paritaire, en présence des élus du personnel, qui décide *in fine* de la titularisation. Cette commission se déroule au niveau académique pour les renouvellements de stage et au niveau national pour les licenciements. Confiez nous l'ensemble des éléments de votre dossier en cas de problème sur votre titularisation (avis mitigé ou négatif à la fin du rapport d'inspection) car nos interventions dans ces commissions ont un poids réel.

# Emplois d'Avenir Professeur :

## Faites respecter vos droits

Si le SNES se réjouit que soit mis en place un dispositif permettant à des jeunes boursiers d'accéder aux métiers de l'éducation, nous restons néanmoins attentifs aux modalités d'application. Votre service en établissement doit expressément être conçu afin que vous découvriez le métier sans porter préjudice à la réussite de votre formation universitaire !! Ainsi, votre service de 12 heures hebdomadaires sera pensé en complément de vos heures de formation à l'université (et non l'inverse !), et ne sera en aucun cas « annualisé » : si votre engagement universitaire nécessite que vous soyez absent (examen par exemple), il

ne pourra vous être demandé de récupérer vos heures. Le SNES Lyon est déjà intervenu en ce sens et a obtenu que les droits de l'étudiant soient reconnus. N'hésitez donc pas à nous contacter.

De même, vous n'êtes là ni pour compenser les moyens manquants en vie scolaire, ni pour pallier aux absences des enseignants : vous ne pouvez être affecté qu'à des activités d'observation ou de pratique accompagnée (sous la responsabilité de votre tuteur ou d'un collègue).

## ESPE Lyon, Elections au Conseil d'Ecole

L'ESPE Lyon naissant organisera dans les semaines qui arrivent les élections des représentants au Conseil d'Ecole de l'ESPE. L'enjeu est considérable : il s'agit pour vous de choisir des représentants pour porter vos questionnements et votre vision de la formation des enseignants au sein d'une instance décisionnaire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous inscrire sur la liste FSU SNES. Pour être éligible cette année, vous devez être inscrits en Master I ou II MEEF.

Toutes vos voix comptent et sauront donner une large majorité à notre liste FSU SNES lors des prochaines élections.



## Enquête nationale,

### « Entrée dans le métier »

A l'initiative du SNES, une grande enquête est menée sur les conditions d'entrée dans le métier. Nous vous invitons à répondre en nombre en ligne sur le site national du SNES à un questionnaire reflétant au plus près de la réalité, votre entrée dans le métier.

<http://www.snes.edu/Enquete-stagiaires-2013-2014.html>

## Réunion

**Mercredi 27 Novembre l'après midi** : le SNES et le SNUEP aussi une réunion supplémentaire " mutations inter" .

*Bourse du travail, Place Guichard, Lyon 3ème.*

## Liste de diffusion

**Inscrivez-vous aux listes de diffusion du SNES Lyon :**

[www.lyon.snes.edu/spip/spip.php?article1221](http://www.lyon.snes.edu/spip/spip.php?article1221)

## Stage

**Jeudi 21 Novembre  
9h - 17h**

Le SNES et le SNUEP proposent un stage syndical à destination des fonctionnaires stagiaires et des contractuels admissibles.

La matinée sera consacrée aux problématiques générales de votre carrière (évaluation, titularisation...). L'après-midi, les stagiaires auront un

point complet sur les **mutations** et les contractuels admissibles auront une information sur leurs droits spécifiques.

*Bourse du travail, Place Guichard, Lyon 3ème.*

**Attention** : il est nécessaire pour ce stage de faire une demande d'autorisation d'absence (de droit) auprès de votre chef d'établissement un mois à l'avance (avant le 19 octobre du fait des vacances). Vous en trouverez un exemple type sur le site du SNES Lyon : [www.lyon.snes.edu](http://www.lyon.snes.edu) rubrique « stages »

① **Identifiant Snes** (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe **Fém.** **Masc.**   Date de naissance  .. / .. / .....

Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)

Nom patronymique (de naissance)  Prénom

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue, bd ...)

Boite postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers

Code postal  Ville ou pays étranger

Téléphone fixe :  Téléphone portable

Courriel : (Respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)

Établissement d'affectation ministérielle (Nom et ville)  Code

Établissement d'exercice si différent (Nom et ville)  Code

② **STAGIAIRES**

Catégorie (certifié, agrégé, CoPsy, Cpe)

Discipline :

Si ex titulaire :  concours  
 liste d'aptitude

**CERTIFIES / CPE 116,00 €**  
**AGREGES 137,00 €**  
**Montant d'un des 10 prélèvements**  
**Certifiés / CPE 12,00 €**  
**Agrégés 14.10 €**

**Contractuels admissibles**  
**Concours 2013-2**

Discipline :

**38,00 €**

**EAP**

Discipline :

**20,00 €**

③ **Autorisation CNIL** : J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe,...) :  Oui  Non

④ **Cotisation** : Montant total de la cotisation :  € (voir barème ou mode de calcul)

**Mode de paiement :**

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant :  prélèvements de  € chacun

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux alternatives s'offrent à vous :

- Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles.  
(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)
- Paiement par chèque joint au nom du SNES.

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

Date :  Signature :

⑤ **MANDAT SEPA** Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage**

NOM

PRENOM

ADRESSE 1

ADRESSE 2

CODE POSTAL - VILLE

PAYS

IBAN

BIC

Pour le compte de :  
**SNES**  
**46, avenue d'Ivry**  
**75647 PARIS Cedex 13**

Ref : COTISATION SNES

À :   
Le :   
**SIGNATURE :**

Paiement :  récurrent ou  unique

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

## Contactez nous !

par téléphone du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30  
au 04.78.58.03.33 en demandant à parler aux mili-  
tants du secteur « entrée dans le métier »

par mail : [S3lyo@snes.edu](mailto:S3lyo@snes.edu)

en direct : au local du SNES, 16 rue d'Aguesseau Lyon  
7<sup>ème</sup> ou sur les sites de formation de l'ESPE Lyon  
entre 12h et 14h (un calendrier sera affiché pro-  
chainement)